

Parlement, et dans une certaine mesure aussi sur les moyens d'information qui constatent la chose mais sont trop souvent portés à traiter de questions plus séduisantes au point de vue politique. Je blâme en outre le public d'accepter cette situation.

A mon avis, un parti d'opposition n'est pas digne de représenter la population du pays à moins de ne laisser passer aucune occasion—comme nous l'avons fait dans le passé et comme nous nous proposons sûrement de le faire à l'avenir—d'attirer l'attention du gouvernement, de la Chambre, du Parlement, de la presse et du public sur la situation dangereuse qu'on a créée. Nous nous laissons trop souvent bernier par l'idée, et c'est une idée que le gouvernement et ses apologistes s'acharnent à encourager et à entretenir, que notre processus démocratique doit maintenant se résumer à faire élire tous les quatre ans un dictateur, bienveillant peut-être mais non moins dictateur, qui aura la haute main, par des stratagèmes comme celui-ci, sur l'activité du gouvernement et sur sa politique financière.

Ce serait déjà déplorable si le système fonctionnait, mais il n'a pas réussi, du moins pour le gouvernement actuel. Nos difficultés constitutionnelles, le problème de la pauvreté—le fossé s'élargit entre les petits salariés et le reste de la société—celui du logement et de l'agriculture, existent toujours. Il est donc de plus en plus évident que les gouvernements, dirigés ou non par un dictateur bienveillant, sont impuissants à régler ces problèmes, voire incapables de le faire.

C'est pourquoi j'ai décidé, avec l'appui de notre parti et, je crois, d'autres députés de ce côté-ci, de présenter une motion qui servira de mise en garde à la Chambre, au Parlement et au grand public contre ce qui se passe ici. On ne peut pas simplement permettre à cet état de choses de persister. Ce n'est que la partie visible de l'obstacle. Je m'adresse particulièrement aux honorables vis-à-vis en les exhortant à se joindre à nous pour exprimer leur inquiétude, leur aversion et leurs craintes au sujet de la politique à laquelle je m'oppose, inquiétude qui fait l'objet de la motion que je propose à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois depuis la révision du Règlement en décembre que nous tenons un débat de ce genre, c'est-à-dire l'étude du dernier budget supplémentaire [M. Baldwin.]

des dépenses sous la présidence de Votre Honneur. Le sujet que nous discutons est, à mon avis, extrêmement important. Je constate que la Chambre n'est pas comble et qu'un débat de ce genre ne suscite pas un vif intérêt parmi les députés. Toutefois, je prétends que la question en litige est sérieuse et même grave.

En premier lieu, Votre Honneur a signalé qu'il y avait deux motions inscrites au nom de l'opposition au *Feuilleton*. J'appuie votre choix de la première aux fins de la discussion, c'est-à-dire celle du député de Peace River (M. Baldwin). Je pourrais peut-être répéter le texte de la motion inscrite en mon nom, afin qu'on se rende compte que les partis de l'opposition sont d'accord là-dessus. Voici la motion dont j'ai donné avis vendredi:

Que cette Chambre se rallie aux deux recommandations énoncées dans le quatrième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, présenté à la Chambre le 28 février 1969, et fasse sienne l'inquiétude qui y est exprimée au sujet du recours abusif aux crédits portant affectation de \$1 dans le budget supplémentaire (B) en vue de modifier les lois et de transférer des fonds d'un compte à l'autre.

Nous approuvons sans équivoque les deux paragraphes du rapport du comité des prévisions budgétaires en général qui contiennent les deux recommandations suivantes, que l'on trouve page 756 des *Procès-verbaux* du vendredi 28 février:

Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu des postes de \$1 aux fins d'amendements statutaires, surtout dans le budget supplémentaire des dépenses où une limite de temps est imposée quant à l'examen par le comité permanent et pour les débats à la Chambre. Des amendements législatifs appropriés devraient être faits dans tous les cas, sauf ceux qui sont exceptionnels et urgents.

Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore répandu des postes de \$1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre. Dans nombre de cas, un poste non utilisé a servi de source fertile de fonds pour des fins non connexes dans le même ministère.

Je reconnais que nous traitons ici de questions d'ordre quelque peu technique et qu'il sera bien facile au cours du débat de nous embourber dans les détails. J'aimerais, toutefois, dépeindre la situation en ces termes. Parfois les gens disent qu'un jour ou l'autre les ordinateurs vont remplacer l'homme. C'est déjà fait, à mon avis, en ce qui concerne les opérations financières de l'État. Le Parlement n'exerce plus de contrôle sur les dépenses. Nous avons l'occasion de tenir un débat